

# Traitement des fractures vertébrales par compression (vertébroplastie)

## Qu'est-ce qu'une fracture vertébrale par compression ou tassement vertébral ?

La colonne vertébrale est formée par un empilement de vertèbres et de disques intervertébraux, reliés entre eux par des ligaments et des muscles. L'ensemble participe à notre posture et nos mouvements. Une vertèbre peut se fracturer sous l'effet d'une compression. Ce type de fracture est appelé tassement vertébral. Il entraîne des douleurs brutales ou progressives et parfois une modification de la courbure de la colonne vertébrale.

## Quelle est la cause ?

Une vertèbre qui présente une fragilisation osseuse peut se fracturer suite à des traumatismes mineurs, voire même sans traumatisme. Par exemple, une fracture peut survenir quand on soulève un objet lourd, en se penchant en avant, en sortant du lit ou en trébuchant. Parfois, la personne ne se souvient pas de l'événement qui a causé la fracture. Les fragilisations osseuses sont principalement dues à l'ostéoporose liée au vieillissement et à la ménopause, mais certains médicaments, maladies osseuses ou cancers peuvent aussi affaiblir les vertèbres et augmenter le risque de fracture.

## En quoi consiste le traitement par vertébroplastie ?

Le traitement est pratiqué sous anesthésie locale ou sédation consciente dans une salle d'intervention. Une aiguille est introduite à travers la peau jusque dans la vertèbre fragilisée sous contrôle des rayons X, pour y injecter une résine biocompatible (figure 1) et fixer l'ensemble des fragments osseux. Cela permet de stabiliser la fracture et soulager les douleurs.

Si la fracture est responsable d'une perte de hauteur de la vertèbre ou d'une courbure importante de la colonne vertébrale, un implant (figure 2) ou un ballonnet (figure 3) peuvent être déployés avant l'injection de résine pour restaurer la perte de hauteur et corriger la courbure anormale de la colonne vertébrale.

Les tassements vertébraux sont pris en charge en équipe pluridisciplinaire, avec des rhumatologues si la fragilisation osseuse est liée à l'ostéoporose ou avec des oncologues et radiothérapeutes si elle est liée à un cancer. Il est nécessaire de traiter la maladie responsable de la fracture pour prévenir la survenue de fractures sur les autres vertèbres potentiellement fragilisées par la maladie sous-jacente.

## Quelles sont les complications possibles ?

Des complications rares mais potentiellement graves peuvent se produire durant ces interventions :

- Une infection de la vertèbre peut survenir exceptionnellement. Elle nécessite un traitement antibiotique prolongé.
- La résine, avant de se durcir, peut fuir à travers la fracture vers l'arrière et provoquer une compression des nerfs ou de la moelle épinière. Dans ce cas, des infiltrations, voire exceptionnellement une chirurgie, peuvent être nécessaires.
- En cas de fuite de résine vers l'avant de la vertèbre, des fragments de résine peuvent migrer dans les veines pulmonaires. Le plus souvent, les fragments de résine sont petits et n'entraînent aucun symptôme. Exceptionnellement, en cas de maladie respiratoire grave préalable ou de migration de fragments de résine plus volumineux, des difficultés respiratoires peuvent survenir et nécessiter un traitement par anticoagulant.

L'amélioration des douleurs peut parfois être trop faible, voire inexistante, lorsque la douleur a plusieurs origines (articulaire, musculaire ou osseuse).

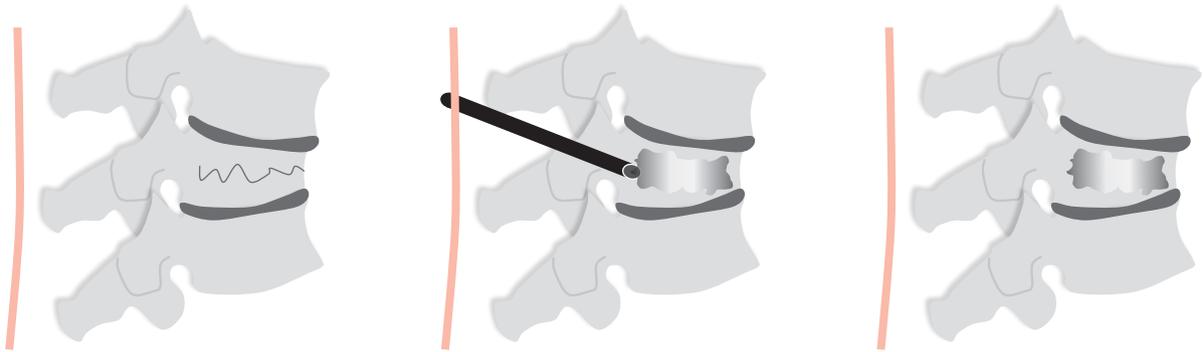
## Le traitement par vertébroplastie est-il couvert par l'assurance maladie ?

Oui, ce traitement est couvert par l'assurance maladie de base (LAMal).



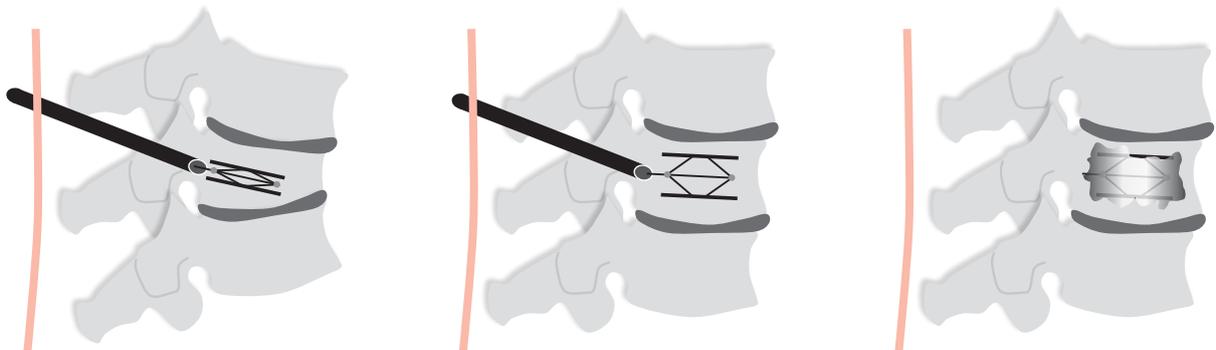
# Traitement des fractures vertébrales par compression (vertébroplastie)

---



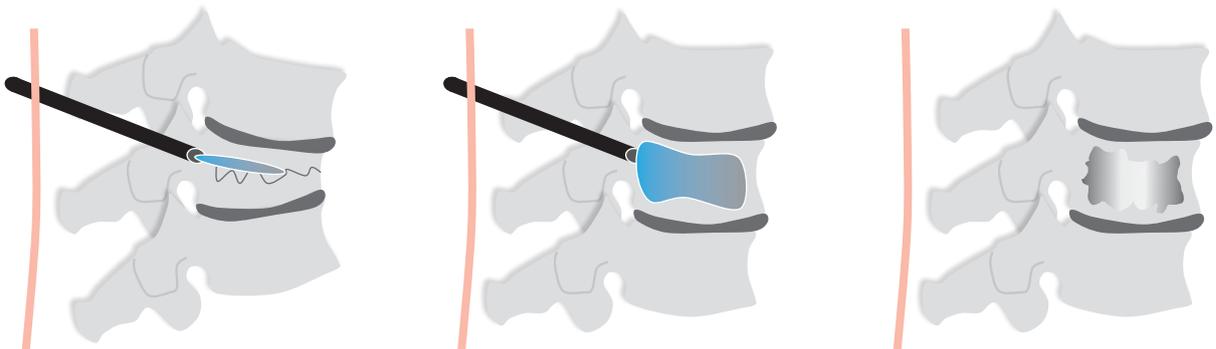
1 Vertébroplastie par introduction d'une aiguille dans le corps vertébral fracturé puis injection de résine

---



2 Introduction et déploiement d'un implant pour restaurer la hauteur de la vertèbre avant injection de résine

---



3 Introduction et déploiement d'un ballon pour restaurer la hauteur de la vertèbre avant injection de résine

---

## Contacts

- Pour vos rendez-vous: 021 314 39 14 | [rad.convoc.ri@chuv.ch](mailto:rad.convoc.ri@chuv.ch)
- Pour toute question médicale: 021 314 77 27 | [rad.coordination.ri@chuv.ch](mailto:rad.coordination.ri@chuv.ch)
- Si votre médecin a une question médicale sur votre prise en charge: [neurovasculaire@chuv.ch](mailto:neurovasculaire@chuv.ch)